



#### Nombre de membres

En exercice : 12  
Présents : 9  
Votants : 11  
Absents : 3  
Exclus : 0

**Date de convocation :**  
11 août 2022

**Date d'affichage :**  
11 août 2022

#### **OBJET :**

**n° D29/2022**  
**Projet de schéma de**  
**mutualisation des services**  
**CCVVS**

Acte rendu exécutoire après le dépôt  
en Préfecture de CERGY le  
et publication du

Envoyé en préfecture le 15/09/2022  
Reçu en préfecture le 15/09/2022  
Affiché le 15/09/2022

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

ID : 095-219500089-20220908-29\_2022-DE

### Commune d'AINCOURT

L'an deux mil vingt deux le huit septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Aincourt légalement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Emmanuel COUESNON, Maire d'Aincourt.

**Étaient présents :** M. Emmanuel COUESNON, Maire, Alexandre DURANTE, Pascal VIDALIE, Pascal MICHAUX, adjoints, Sylvie de KERSAUSON, Jean François MEHAT, Farida NAKIB, Gérard CHEREAU, Karim MEDJAHED, conseillers municipaux.

**Absentes excusées :** Valérie ARDEMANI TOPIN (procuration à P. MICHAUX), Eléonore THERY (sans procuration), Elsa BILLIAULT (procuration à S. de KERSAUSON)

M. Alexandre DURANTE a été désigné secrétaire de séance.

Le quorum est atteint, le Conseil peut délibérer.

**Vu** le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 5211-39-1

**Considérant** qu'une fois élaboré, ce rapport est transmis pour avis à chacun des conseils municipaux des communes membres. Le conseil municipal de chaque commune dispose d'un délai de 3 mois pour se prononcer. A défaut de délibération dans ce délai, son avis est réputé favorable. Il est possible pour chaque commune membre d'amender le rapport (ajouter, voire supprimer certaines dispositions).

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

**APPROUVE** le rapport relatif aux mutualisations de services de la Communauté de communes Vexin Val de Seine et des communes membres incluant le schéma de mutualisation des services.

Pour extrait conforme.

le Maire,  
Emmanuel COUESNON

